

Société centrale d'hypothèques et de logement

Le solde, à ce titre, atteint, au 31 mars 1964, le chiffre de 1,925 millions de dollars, soit une augmentation de 122 millions sur le solde du 31 mars 1963; ce solde comprend les placements de la Couronne dans le capital de la Société, soit 25 millions de dollars, et des prêts et avances au montant de 1,900 millions de dollars.

Les prêts et avances consentis à la Société ont atteint en 1963-1964 le chiffre de 260 millions de dollars et les remboursements, 138 millions. En 1962-1963, les avances s'élevaient à 182 millions de dollars et les remboursements, à 80 millions.

TABLEAU 59
(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT: AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1964 (estimation)	1963	
Avances—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités.....	195.6	136.5	59.1
Entreprises fédérales-provinciales—			
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes.....	38.0	24.1	13.9
Habitations.....	8.0	11.2	-3.2
Logements pour étudiants d'université.....	18.5	10.0	8.5
	64.5	45.3	19.2
	260.1	181.8	78.3
Remboursements—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités.....	-127.3	-69.0	-58.3
Entreprises fédérales-provinciales—			
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes.....	-5.9	-3.8	-2.1
Habitations.....	-4.8	-2.8	-2.0
Logements pour étudiants d'université.....	-0.1		-0.1
	-10.8	-6.6	-4.2
Habitations.....		-4.4	4.4
	-138.1	-80.0	-58.1
	122.0	101.8	20.2

Les avances comprennent 196 millions à l'égard des prêts directs et des avances destinées aux sociétés d'habitation à dividendes limités, et 64 millions à l'égard des entreprises fédérales-provinciales, dont 38 millions pour des entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes, 8 millions pour l'habitation et 18 millions pour la construction de logements pour étudiants.

Les remboursements comprennent 127 millions provenant des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités et 11 millions provenant d'entreprises fédérales-provinciales (dont 6 millions, d'entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes et 5 millions, d'entreprises de construction d'habitations).

La Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line

Au cours de l'année financière 1963-1964 la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a exercé son droit d'option et acheté le secteur nord-ontarien du pipeline de gaz naturel de la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation*. Par suite de cette opération, la société de la Couronne a maintenant remboursé au gouvernement tous les prêts qu'il lui avait consentis.